

Edité le : 01/10/2026

Rapport d'analyse

Page 1 / 2

MAIRIE DE AUBORD

PLACE DE LA MAIRIE
30620 AUBORD

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (**).

Identification dossier :	LSE26-149084		
Identification échantillon :	LSE2609-68484-1	Analyse demandée par :	ARS DD DU GARD
Nature (1):	Eau à la production		
Point de Surveillance (	STATION DES ECOLES	Code PSV (1):	0000001550
Localisation exacte (1	ROBINET DEPART DISTRIBUTION		
Dept et commune (1):	30 AUBORD		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 43,7556108600	Y :	4,3136834100
UGE (1):	0013 - AUBORD		
Type d'eau (1):	T1 - ESO A TURB <2 SORTIE PRODUCTION		
Type de visite (1):	AA	Type Analyse (1):	AS
Nom de l'exploitant (1):	MAIRIE DE AUBORD		
	MAIRIE D'AUBORD		
	30620 AUBORD		
Nom de l'installation (1):	STATION DES ECOLES	Type (1):	TTP
Réception :	Réception au laboratoire le 29/09/2026 à 23h55		
Prélèvement :	Prélevé le 29/09/2026 à 13h31		
	Prélevé par CARSO LSEHL / HUTTENSCHMITT Christel - LSEHL		
	Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine		
Traitement :	CHLORE		
	Motif du prélèvement (1): S1		
	Code (1): 001280		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement. La référence de l'échantillon, sa nature, toute information liée à un traitement en amont du prélèvement ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier

Date de début d'analyse le 29/09/2026 à 23h55

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Analyses physicochimiques Métaux								

.../...

Identification échantillon : LSE2609-68484-1

Destinataire : MAIRIE DE AUBORD

Réception : Réception au laboratoire le 29/09/2026 à 23h55

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ		Limites de qualité	Références de qualité	
Arsenic total	< 2	µg/l As	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	2		10		#

LQ = limite de quantification pour les paramètres physico-chimiques

N.M. = Non Mesuré

11ASTOT

ARSENIC TOTAL (ARS11-2020)

Eau respectant les limites de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

Nicolas ROUX
Valideur technique

A handwritten signature in black ink, appearing to be "S. [unclear]". The signature is written in a cursive style with a horizontal line extending from the end.